

# SAINT-PONT



LETTRE D'INFORMATION

ÉTÉ 2022

## EDITO

Chères saintpontoises et chers saintpontois,

Avec l'ensemble du conseil municipal, nous avons le plaisir de vous relayer cette lettre d'actualités communales, pour partager avec vous, les temps forts et informations pratiques de l'été. L'épisode de grêle survenu début juin a relativement épargné la commune. Mais nous devons faire preuve de la plus grande vigilance possible, face à la multiplication de ce type d'événements climatiques, jusque là exceptionnels. Alors, profitons donc de chaque instant, aux côtés de nos proches et nos amis, et d'un été que je vous souhaite plein de fous rires et de bien-être !

*Caroline BARDOT, Maire de Saint-Pont*



### • Rue du Bourg :

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement et de création d'un réseau d'eaux usées dans la rue du Bourg ont été partiellement réalisés. Ils reprendront au mois de septembre pour une deuxième partie, soit du début de la rue du Bourg jusqu'à l'intersection avec la rue du Château.

### • Rue des Rases :

Préalablement aux travaux de réfection de la rue, qui devraient débuter dans les mois prochains, il va être procédé au renouvellement des canalisations d'eau potable par le SIVOM Sioule et Bouble et à l'enfouissement des réseaux par le Syndicat de l'Energie de l'Allier. Ces travaux vont durer tout l'été, obligeant à interdire la circulation sur l'intégralité de la rue des Rases, sauf pour les riverains.

### • Route d'Espinasse-Vozelle :

Le renouvellement des canalisations d'eau potable va se poursuivre, depuis la rue des Rases, en direction de la Mairie, tout au long de l'été, occasionnant des perturbations sur la voie publique.

## TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

- **Pour vos travaux de jardinage et de bricolage** : nous vous rappelons que les horaires autorisées pour faire fonctionner les engins motorisés sont du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.
- **Opération « Tranquillité Vacances »** : Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de Gannat, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.
- **Participation citoyenne** : Vous avez constaté l'installation aux entrées de la commune des panneaux « participation citoyenne ». Ils indiquent que la commune a mis en place ce dispositif, en lien avec les forces de l'ordre. Une dizaine d'habitants volontaires et bénévoles, est en relation directe avec les services de sécurité, pour leur signaler tout événement suspect : maraudage, actes de délinquance, prévention des cambriolages, etc.

